

# Mobility

## Staff Outgoing

Haute école pédagogique du Valais

St-Maurice, le 31 mars 2026

## Table des matières

1. Conditions .....	3
Mobilité du personnel à des fins de formation.....	3
Mobilité du personnel à des fins d'enseignement.....	3
2. Candidature et délais .....	3
Soumission de la candidature .....	3
Validation interne .....	3
Formulaires .....	4
3. Subventions.....	4
4. Préparer son séjour .....	4
Visa .....	4
Assurances .....	4
Besoins spécifiques .....	4
5. Fin du séjour.....	5

## 1. Conditions

### Mobilité du personnel à des fins de formation

Une mobilité à des fins de formation permet au personnel de la HEP-VS de participer à des activités de formation continue à l'étranger, en lien direct avec leurs activités professionnelles.

Conditions-cadres :

- Le séjour peut être effectué dans une institution partenaire, une entreprise ou toute autre organisation pertinente pour le personnel académique ou administratif, conformément au *Guide SEMP de Movetia*.
- La mobilité doit viser la participation à des activités de formation en lien avec les tâches professionnelles exercées à la HEP-VS.

Les formats possibles sont par exemple :

- Cours de formation continue ou ateliers
- Job shadowing (observation au poste de travail)
- Visites d'étude dans des institutions partenaires

### Mobilité du personnel à des fins d'enseignement

Une mobilité à des fins d'enseignement permet aux professeur·es et aux chargé·es d'enseignement de la HEP-VS d'effectuer un séjour dans une institution partenaire du niveau tertiaire afin d'y dispenser des activités d'enseignement.

Conditions-cadres :

- La mobilité nécessite la conclusion préalable d'un accord interinstitutionnel entre la HEP-VS et l'institution d'accueil.
- Ces accords peuvent être conclus uniquement entre des institutions du niveau tertiaire.
- La mise en place d'un tel accord pouvant nécessiter un certain délai, les personnes intéressées par une mobilité d'enseignement sont invitées à prendre contact suffisamment tôt lors de la planification de leur séjour.

## 2. Candidature et délais

### Soumission de la candidature

Les candidatures peuvent être adressées à [mobility@hepvs.ch](mailto:mobility@hepvs.ch) tout au long de l'année. Pour bénéficier d'une subvention de mobilité, il est recommandé de prendre contact suffisamment tôt lors de la planification du séjour.

### Validation interne

L'octroi d'une subvention est soumis à l'approbation préalable du projet de mobilité par le supérieur hiérarchique direct, la direction de la HEP-VS et par les Ressources humaines.

## Formulaires

- Le formulaire de demande de formation continue est disponible sur RII.
- Le formulaire de demande de subvention, ainsi que le formulaire « Grant Agreement » peuvent être obtenus en écrivant à [mobility@hepvs.ch](mailto:mobility@hepvs.ch).

## 3. Subventions

Le montant de la subvention dépend de la durée du séjour et du pays de destination.

Type de frais	Europe	Hors Europe
<b>Frais de voyage</b>	jusqu'à 500 CHF	jusqu'à 1300 CHF
<b>Frais de séjour</b> (2 à 14 jours, jours de voyage inclus)	170 CHF / jour	170 CHF / jour
<b>Frais de séjour</b> (15 à 60 jours, jours de voyage inclus)	80 CHF / jour	80 CHF / jour

## 4. Préparer son séjour

### Visa

Un visa peut être requis pour votre séjour. Veuillez-vous renseigner auprès du service consulaire du pays de destination.

Attention : La procédure de demande peut prendre plusieurs mois.

### Assurances

Vérifiez que votre assurance-maladie couvre les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. Si nécessaire, souscrivez un complément d'assurance. L'institution d'accueil pourra vous demander un certificat d'assurance à votre arrivée.

Veillez également à ce que vous soyez couvert·e par votre assurance responsabilité civile pendant le séjour.

### Besoins spécifiques

Le personnel participant au programme SEMP dont la condition physique, mentale ou leur santé complique la participation aux activités de mobilité peuvent demander des subventions supplémentaires (jusqu'à 12'000 CHF) pour couvrir une partie des coûts liés à leur handicap durant le séjour en Suisse.

Ces aides ne couvrent que les dépenses non prises en charge par d'autres soutiens.

Attention : Contactez [mobility@hepvs.ch](mailto:mobility@hepvs.ch) dès que possible et au moins 3 mois avant le séjour pour préparer votre demande.

## 5. Fin du séjour

À la fin de votre séjour, veuillez faire signer le « Certificate of Attendance » par l'institution d'accueil, puis l'envoyer à [mobility@hepvs.ch](mailto:mobility@hepvs.ch).